

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 juillet, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 18 arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé deux transactions à l'amiable et habilité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à les signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Jean-Alain Course en remplacement de Raphaël Larvor en tant que représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé de trois mois, à compter du 18 juillet 2020, la durée du mandat des administrateurs de la caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). Cette prorogation permet de sécuriser les décisions prises lors des prochains conseils d'administration et de disposer de l'identité des membres désignés par l'organisation syndicale d'employeur du MEDEF-NC, actuellement en élection.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des soldes pour l'année 2020-2021, en accord avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) et le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) :
 - soldes d'hiver : du samedi 22 août 2020 au dimanche 20 septembre 2020 ;
 - « Black Friday » : du vendredi 27 novembre 2020 au dimanche 29 novembre 2020 ;
 - soldes d'été : du samedi 27 février 2021 au dimanche 28 mars 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé de l'arrêté n° 2020-741/GNC du 2 juin 2020, l'article 2 qui suspendait l'instruction des demandes de régulation de marché jusqu'au 31 décembre 2020 du fait de la situation économique incertaine dans le cadre de la crise Covid-19.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Eole Yaté à reporter de six mois la date limite de mise en service de son installation afin de pouvoir achever ce projet (du 13 février 2021 au 13 août 2021). À ce jour, les terrassements sont terminés et les travaux de génie civil sont en cours et devraient se terminer en septembre 2020. L'ensemble des éoliennes ainsi que les grues de montage sont arrivés en début d'année 2020. Les équipes de montage de l'entreprise Siemens Gamesa qui devaient superviser le chantier étaient attendues en avril, mais la crise du Covid-19 a empêché leur déplacement qui n'est pas encore reprogrammé.

Au visa de Christopher Gygès et de Jean-Louis d'Anglebermes, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de versement de l'allocation de soutien Covid-19, en application à la délibération n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Allocation Covid-19 ».*

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Dominique Cheveau par Leslie Levant en qualité de suppléant de Thierry Mabru au sein du conseil d'administration de la Caisse locale de retraites (CLR). Il a également désigné Ithupane Tiéoué en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité d'orientation et de pilotage de la caisse locale de retraites.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle pour le recrutement de 19 instituteurs (5 postes pour la province Sud et 14 postes pour la province

Nord) du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à compter du 28 octobre 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 septembre 2020.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'importation de semences d'hybride de *Pinus caribaea x Pinus eliottii* par voie dérogatoire, en réponse à la demande de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Sud Forêt (reboisement du massif de Tango en province Nord, du site du « Champ de bataille » au Mont-Dore, du site de Foni boyà à Moindou et sur foncier privé à Oua Toya à La Foa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément de quatre organisations professionnelles agricoles (UPRA bovine, porcine, équine et ovine-caprine), qui interviennent pour des missions sanitaires, statistiques et de sélection animale pour les espèces bovine, porcine, ovine, caprine et équine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC), arrêté en dépenses à la somme de 4 542 966 914 francs et en recettes à la somme de 3 869 304 196 francs, comme suit :
 - la section de fonctionnement est arrêtée en dépenses à la somme de 4 512 554 840 francs et en recettes à la somme de 3 847 945 790 francs, faisant ressortir un résultat déficitaire de 664 609 050 francs ;
 - la section investissement s'établit en dépenses à la somme de 30 412 074 francs et en recettes à la somme de 21 358 406 francs, faisant apparaître un résultat d'investissement déficitaire de 9 053 668 francs.

Le résultat global de l'ARNC ressort déficitaire de 673 662 718 francs. Le fonds de roulement à la section d'investissement ressort ainsi à 30 493 847 francs et celui de la section de fonctionnement à la somme de 1 528 924 942 francs, soit un fonds de roulement global de 1 559 418 789 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2020 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC), arrêté en dépenses à 4 480 624 442 francs et en recettes à 499 242 966 francs, comme suit :
 - la section de fonctionnement est arrêtée en recettes et en dépenses à 4 448 271 342 francs,
 - la section investissement s'établit en dépenses à 32 353 100 francs et en recettes à 50 971 624 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC) en tant que point relais conseil sur la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le groupement d'insertion et d'évolution professionnelle (GIEP-NC) en tant que point relais conseil sur la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations de santé à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations sociales à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « CORIS-1 » sur les îlots des réserves naturelles et intégrales de Chesterfield-Bellona, au sein du Parc naturel de la mer de Corail. L'objectif de cette campagne est de réaliser un recensement et une caractérisation phénologique des communautés d'oiseaux marins présentes, d'évaluer l'effet des distances d'approche de l'avifaune et de caractériser les populations d'espèces animales envahissantes et leurs impacts sur l'avifaune. Ce projet entre dans le cadre de la convention de partenariat de recherche n° 19/2019 signée entre l'IRD et la Nouvelle-Calédonie le 2 décembre 2019.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable et un avis défavorable sur des demandes de carte de résident permanent. Il a accordé douze autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret concernant l'entrée, le séjour et l'activité professionnelle des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.